# SOPHROLOGIE EXISTENTIELLE

FRIEH YANNICK – Ecole de Sophrologie et Sophrothérapie d'Alsace
E.S.S.A.– Secrétariat : 5 rue des Veaux 67000 Strasbourg
Internet : www :essa-strasbourg.fr– email : essacolmar@outlook.fr
Tél. : : 06 71 30 24 72

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44670777967
Auprès du Préfet de la Région Grand Est
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

# SOPHROLOGIE EXISTENTIELLE
# FRIEH Yannick - E.S.S.A.

**ECOLE MEMBRE DE LA SOCIETE FRANÇAISE DE SOPHROLOGIE (SFS)**
**(Titre de Sophrologue)**

**ECOLE MEMBRE DE LA FEDERATION FRANÇAISE**
**DE PSYCHOTHERAPIE ET DE PSYCHANALYSE (FF2P)**
**(Titre de Psychopraticien en Sophrologie Existentielle)**

**ECOLE affiliée ISEBA, école AGREE E.A.P.T.I PAR L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE PSYCHOTHERAPIE (E.A.P.)**
**(Certificat Européen de Psychothérapie CEP)**

## ECOLE DE SOPHROLOGIE EXISTENTIELLE

## STRASBOURG ALSACE

FORMATIONS SOCIALE

PEDAGOGIQUE – THERAPEUTIQUE

ANNEE 2025 (version février 2025)

# ECOLE DE SOPHROLOGIE EXISTENTIELLE Strasbourg Alsace

**E.S.S.A. a ouvert ses portes à Colmar en 2000, affiliée par ISEBA.**

**Le 16 février 2008, l'Institut de Sophrologie Existentielle Bordeaux-Aquitaine (ISEBA) a été agréé :**

Premier Institut de formation en Sophrologie reconnu en Europe par E.A.P (Association Européenne de Psychothérapie), il devient donc Ecole de Sophrologie et de Sophrothérapie (EAPTI).

Danielle RAYNAL- Fondatrice des Ecoles de Sophrologie et de Sophrothérapie Existentielle, avait été nommée par le Professeur Alfonso CAYCEDO jusqu'en 1995, Responsable des Ecoles de Sophrologie Caycédienne. Par la suite ISEBA a été créé dans la visée d'une reconnaissance Française et Européenne de la profession.

Depuis 2009, Iseba/Essa ont travaillé avec la SFS sur la professionnalisation de la formation au métier de sophrologue, mais également avec la Fédération Française de psychothérapie et de psychanalyse à la création du titre de psychopatricien.

- **E.S.S.A.** est Membre de la Société Française de Sophrologie pour l'obtention du Titre de Sophrologue S.F.S.

- **E.S.S.A.** est un organisme agréé FF2P, pour l'obtention du Titre de psycho praticien.

- **E.S.S.A. est affiliée à Iseba, agréé par l'EAP (**Association Européenne de psychothérapie) pour l'obtention du (CEP) Certificat Européen de Psychothérapie.

- **La Sophrologie Existentielle est aussi enseignée à l'Ecole de Sophrologie et de Sophrothérapie d'ALSACE à Strasbourg.**

**ISEBA est également Membre de :**

- Syndicat des Sophrologues Professionnels (SSP)

La Sophrologie et la Sophrothérapie Existentielle font partie des méthodes de Psychothérapie citées par la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse depuis février 2004.

**L'ASSOCIATION DES SOPHROLOGUES EXISTENTIELS PROFESSIONNELS DE LA REGION GRAND EST (ASP2E) A ETE CREEE PAR L'ECOLE AFIN DE DEVELOPPER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES STAGIAIRES DIPLOMES D'ESSA.**

# RESPONSABLE DE L'ECOLE DE SOPHROLOGIE EXISTENTIELLE DE STRASBOURG

**FRIEH YANNICK**
**Directeur**
Responsable pédagogique des formations ESSA
Administrateur de la Société Française de Sophrologie (SFS)
Administrateur de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) – Membre de la Commission « Cinopsy's »
Psychopraticien (titulaire du C.E.P.) – Superviseur
Formateur en Sophrologie et en Sophrothérapie
Diplôme universitaire en Pathologie oralité, Psychosomatique et Relation
Praticien en Relaxation -Praticien en Sophrologie Ludique
Directeur et Responsable

# INTERVENANTS

FRIEH YANNICK

**COLIA JEAN LUC**
Administrateur de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse
Responsable de l'Ecole de Sophrologie et de Sophrothérapie Existentielle ISEBA
Psychopraticien (titulaire du C.E.P.) – Superviseur
Formateur en Sophrologie et en Sophrothérapie
Infirmier D.E.
Diplôme universitaire en pathologie oralité
Praticien en Sophrologie Ludique
Membre de la Société Française de Sophrologie (S.F.S.)
Membre de la commission « Métier » de la FF2P

**ARNOLD Myriam**
Sophrologue Praticienne - Formatrice en Sophrologie
Psychopraticienne en Sophrologie Existentielle FF2P
Praticienne en Sophrologie Ludique
Membre de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P).

# ECOLE DE SOPHROLOGIE EXISTENTIELLE EN FRANCE

**ECOLE D'ALSACE : M. FRIEH Yannick**

## SECRETARIAT GENERAL

**– ESSA FRIEH YANNICK**

# MODALITES D'OBTENTION DES CERTIFICATS

## 1er Cycle « SOPHROLOGUE » - 1 année

**1 – Animation d'une séance de sophrologie RDI et RDII.**
**Présentation d'un mémoire vivantiel et évaluation écrite des connaissances**

Pour valider le titre, le stagiaire doit présenter un résultat d'évaluation supérieure ou égal à 12/20.

## 2eme Cycle « SOPHROLOGUE PRATICIEN »
## Titre E.S.S.A.

**1 - Pratique**
-Animation au sein du groupe de formation d'une séance de relaxation dynamique 3ème degré
**2- Evaluation des connaissances**

**3 – Stage de mise en situation professionnelle de 12h.**

**4- Soutenance de rapport de stage.**

**5-Présentation d'un Business plan**

## 3ème Cycle « SOPHROTHERAPEUTE » ou « PSYCHOPRATICIEN EN SOPHROLOGIE – 2 années – Titre FF2P (Spécialisation Sophrothérapeute) et (Formation et Ecoute en Psychopathologie Clinique)

**1 – Mémoire professionnel (minimum (50 pages) : étude de cas**
- Soutenance devant un Jury composé des Enseignants de l'Ecole.

**2 - Supervision : 100 heures**

**3 - Thérapie personnelle : (attestation à fournir)**

**4 - Evaluation des connaissances**

## CERTIFICAT EUROPEEN DE PSYCHOTHERAPIE

**Afin d'obtenir le CEP, un Certificat sera délivré après présentation d'un mémoire de recherche devant un jury.**
**Les modalités d'attribution du CEP sont les suivantes** :

- ❑ validation du cursus de formation complet (titre de Psychopraticien en Sophrologie).
- ❑ 150 h de thérapie personnelle.
- ❑ 50 h de supervision de groupe ou individuelle qui se rajoutent aux 100 h du 3ème Cycle.
- ❑ 300 h de pratique professionnelle ou 3 ans d'installation.

**Pour tous les cycles, le stagiaire doit avoir effectué tous les modules de formation**

# CERTIFICAT EUROPEEN DE PSYCHOTHERAPIE EN SOPHROLOGIE (CEP)

L'Association Européenne de Psychothérapie (E.A.P.) a été fondée à Vienne en Autriche en 1991.

Elle rassemble environ 200 organisations de 40 pays d'Europe, représentant 120 000 psychothérapeutes professionnels qualifiés.

L'E.A.P. se préoccupe de protéger les intérêts de cette profession et du public.

L'un de ses premiers objectifs a été d'établir un **Certificat Européen de Psychothérapie** (**C.E.P**) qui permet de garantir que les Praticiens sont formés selon les normes de l'E.A.P. et respectent le Code de Déontologie.

Le C.E.P favorise aussi la mobilité des Professionnels à travers l'ensemble de l'Union Européenne, en liaison avec la **Commission Européenne** de Bruxelles et le **Conseil de l'Europe** à Strasbourg.

L'E.A.P. a comme unique représentant en France **LA FEDERATION FRANCAISE DE PSYCHOTHERAPIE ET DE PSYCHANALYSE (F.F.2.P.)** créée en 1995.

Le C.E.P. instaure un niveau de formation élevé semblable d'un pays à l'autre :

- Une formation initiale en sciences humaines ou équivalent (Niveau bac + 3)
- Une formation de 4 ans dans une méthode validée selon les normes européennes
- Une formation en Psychopathologie

L'E.A.P. a également créé un agrément pour les Instituts de Formation Européens qui respectent ce cahier des charges portant sur la qualité et le contenu de leur formation. Seuls ces Instituts peuvent utiliser la mention (E.A.P.T.I) European Accredited Psychotherapy Training Institut. C'est à dire (**agréé pour préparer au C.E.P.)**

**Le 16 février 2008, ISEBA a été le premier Institut de Formation en Sophrologie et en Sophrothérapie en Europe à recevoir la mention E.A.P.T.I.**

De ce fait, les Etudiants certifiés par ESSA affiliée ISEBA peuvent obtenir le CEP par voie directe

# LA SOPHROLOGIE EXISTENTIELLE

**La Sophrologie se place dans le courant des Sciences Humaines**. Le champ de la Sophrologie est celui des structures de la Conscience et de ses possibilités d'éveil et d'évolution.

Le terme de Sophrologie, Science de la Conscience, est créé en 1960 par le Professeur Alfonso CAYCEDO, Neuropsychiatre, lorsqu'il fonde l'Ecole de Sophrologie à Barcelone.

La Sophrologie étudie les phénomènes de la Conscience, de toutes ses modifications possibles et leur utilisation pratique à des fins **thérapeutiques.**

Cette nouvelle science prend ses sources en **physiologie, en psychologie, par la méthode phénoménologique** (Analyse Existentielle ou Analyse de la présence**).**

Cette méthode repose sur les **Relaxations Dynamiques** basées sur le **souffle conscient.** Les postures sont vécues, assis et debout.

Cette discipline permet, à celui qui le désire, d'acquérir un ensemble de méthodes, par les Relaxations Dynamiques.

**LA RELAXATION DYNAMIQUE CREEE PAR LE PROFESSEUR ALFONSO CAYCEDO EST LA METHODE PRINCIPALE, AVEC SES 3 CYCLES ET SES 12 DEGRES.**

**Relaxation, décontraction, détente**, et par- là même, une dynamique positive de la Conscience se révèle, tout un potentiel peut se mobiliser vers la **créativité**.

En médecine, on sait aujourd'hui que les indications de la relaxation sont très larges, dans le champ du traitement des **maladies psychosomatiques.**

Si les applications au sens thérapeutique sont nombreuses, les autres applications le sont également en particulier dans le sens d'une recherche d'équilibre entre le corps et l'esprit.

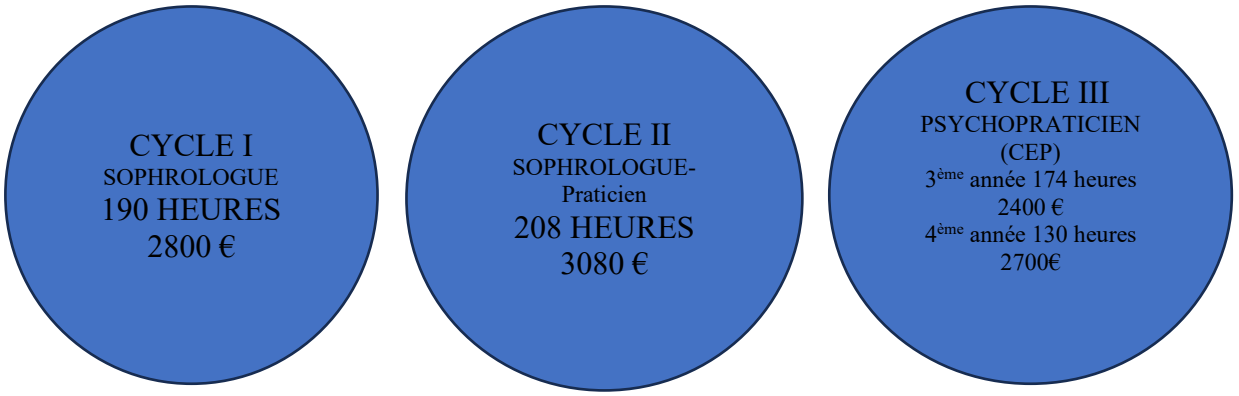
Partant d'une bonne **gestion du stress**, une amélioration de la **performance,** un renforcement des capacités de mémorisation, un développement de la créativité, une plus grande confiance en soi, une revalorisation de l'estime de soi, font partie entre autres des possibles de la pratique.

La Sophrologie fait partie des **méthodes d'éveil de la Conscience** apportant la possibilité de développer ses propres potentialités, **ses capacités** : **capacités biologiques** et **ses facultés créatrices** projetées vers l'existence.

.

Elle ne peut être isolée du contexte de notre Société, et de notre civilisation. La Sophrologie, qui a pris naissance dans le cadre des Sciences Humaines, est aujourd'hui devenue une pratique professionnelle s'adaptant à tout l'éventail des demandes de notre Société *par sa démarche vers l'existentialité. C'est une approche basée sur la prise de conscience de sa propre existence pour la mieux vivre, et vers la profession de Sophrothérapeute.*

# ORGANISATION DE LA FORMATION




## LA FORMATION EST REPARTIE SUR 3 CYCLES :

La formation aura lieu 5 rue des Veaux 67000 Strasbourg. Certains séminaires pourront se dérouler dans d'autres lieux, en fonction de la thématique et/ou du planning, ou si une personne à mobilité réduite ne peut pas avoir accès aux locaux de l'Ecole.

### 1ER CYCLE - FORMATION AU METIER DE SOPHROLOGUE

Durée : 10 modules de formation comprenant des cours théoriques, des ateliers pratiques et des mises en situation
Nombre d'heures : 190 h (séminaires 160 h + pratique 30 h.
A l'issue de la formation : Le titre de Sophrologue ESSA sera délivré après validation.

### 2EME CYCLE - FORMATION DE SOPHROLOGUE PRATICIEN

Durée : 14 modules de formation comprenant des cours théoriques, des ateliers pratiques, des analyses de cas pratiques et des mises en situation
Nombre d'heures : 208 h (séminaires 168 h + 22 heures pratique)
A l'issue de la formation : Le titre de Sophrologue-Praticien sera délivré par l'Ecole et la S.F.S après validation.

### 3EME CYCLE – FORMATION DE SOPHROTHERAPEUTE OU PSYCHOPRATICIEN :

Durée : 2 années de formation comprenant des cours théoriques, des ateliers pratiques en Sophrothérapie et un enseignement en Psychopathologie.
Nombre d'heures : 284 h + 20 heures pratique
A l'issue de la formation et après validation, un Certificat de Psychopraticien sera délivré aux stagiaires par la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P).

### CERTIFICAT EUROPEEN DE PSYCHOTHERAPIE (CEP)

Cette certification sera délivrée à tous les stagiaires, après 3 années d'exercice professionnel de Psychopraticien, accompagnées d'une supervision et de la soutenance d'un mémoire de fin d'étude. Ce titre est délivré par l'Association Européenne de Psychothérapie (EAP), l'Ecole étant agréée par cet organisme, la certification se fait par voie directe.

En cas de litige entre le stagiaire et l'organisme de formation, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le stagiaire a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève ESSA, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à l'Ecole. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :
- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint Germain75007 PARIS

# 1ER CYCLE « SOPHROLOGUE »

**PUBLIC CONCERNE :**
Titulaire du bac ou équivalence (expérience professionnelle dans le champ de la relation).

- Les professionnels de la santé et des ressources humaines en priorité, dans une optique de perfectionnement, d'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, ou de spécialisation,

- Les personnes souhaitant changer d'orientation dans l'optique d'une préformation et d'une préparation à la vie professionnelle,

- Les demandeurs d'emploi, personnes salariées sous contrat dont l'emploi est menacé, en vue d'un changement ou d'une mutation d'activité.

**OBJECTIF :**
- permet d'acquérir les connaissances théoriques, pratiques et relationnelles nécessaires à la pratique professionnelle de la Sophrologie.

- elle tend à l'intégration du processus sophrologique permettant d'**accompagner** les personnes dans cette discipline.

- elle vise également à **développer** chez le stagiaire les capacités requises pour une écoute active et une relation d'aide.

A la fin de ce Cycle, le professionnel sera également en mesure de **créer** et **pérenniser** son activité professionnelle.

Notre enseignement respecte le programme officiel de la Sophrologie dont les critères ont été définis et actés par les Etats Généraux de la formation et par le **Syndicat des Sophrologues Professionnels** (SSP).

Mais également dans le respect du Code de déontologie de la **Société Francaise de Sophrologie** (SFS).

Résultats obtenus : **99% de réussite en 2023 et 100% en mai 2024.**

***100% des stagiaires recommandent notre formation.***

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**
- Documents pédagogiques, (bibliographies, fiches d'évaluation écrites, enregistrements audio, manuels de formation sous forme de polycopiés).

- Ateliers pratiques, exposés théoriques, démonstrations et études de cas.

- Mise en situation professionnelle.

- Evaluations pratiques.

**SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRECIATION DES RESULTATS :**
- Fiches d'évaluation pratique, tests réguliers de validation des acquis.

- Une attestation de présence est remise à chaque formation.

- Un contrôle des connaissances a lieu en fin de cursus.

**VALIDATION :**
Le stagiaire devra avoir validé une évaluation des connaissances, l'animation d'une pratique RD1 et RD2 et un mémoire vivantiel.

**La participation à toutes les sessions est obligatoire pour l'obtention du certificat ou de l'attestation de suivi de formation.**

**PERSONNE CHARGEE DE LA RELATION AVEC LES STAGIAIRES :**
FRIEH Yannick– Responsable de l'Organisme
Mail : essacolmar@outlook.fr
Tél. : 06 71 30 24 72

**LIEU :** La formation se déroule au 5 rue des Veaux 67000 Strasbourg
**DUREE :** 10 modules

**NOMBRE D'HEURES :** 190 h (séminaires 160 h + pratique 30 h (présentiel et distanciel)

**HORAIRES :**

Formation week-end : 2 jours par mois en week-end (16h). Soit 10 séminaires.
Samedi : de 9h – 13h et de 14h - 18h soit 8 h
Dimanche : matin de 9h-12h et l'après-midi de 13h-18h soit 8 h

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- L'admission s'effectue sur dossier et entretien préalable avec le Responsable de l'Organisme : M. FRIEH Yannick

**Titre de Sophrologue :** être titulaire du bac ou équivalence (expérience professionnelle dans le champ de la relation),

Les inscriptions sont prises en compte accompagnées :
- d'un C.V. détaillé avec une photo d'identité
- d'une lettre de motivation
- d'un chèque de caution de 280 € (formation week-end) – restitué en fin de formation si le règlement a été effectué dans sa totalité. Avant l'inscription définitive tout stagiaire se verra remettre par l'organisme : le programme de formation complet (avec fiche d'inscription et tarifs) – le règlement intérieur – le code de déontologie – un exemplaire d'un contrat de formation ou convention -

Au moment de son inscription définitive, le stagiaire s'engage à signer et respecter :

- le code déontologique de l'organisme (recommandé par la Société Française de Sophrologie et le Syndicat des Sophrologues),
- le règlement intérieur.

**EFFECTIF :**
10 personnes maximum par groupe de formation.

**FORMATEURS :**
**Monsieur COLIA Jean-Luc** – Directeur de l'Ecole de Sophrologie et de Sophrothérapie Existentielle (ISEBA) - Psychopraticien (titulaire du C.E.P.) – Superviseur - Formateur en Sophrologie et Sophrothérapie -- Praticien en Sophrologie Ludique - Vice - Président de la Société Française Sophrologie (S.F.S.) –Vice-Président de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) – Infirmier D.E. - Diplôme universitaire en Pathologie oralité - Praticien en Relaxation.

**Monsieur FRIEH Yannick** – Psychopraticien (titulaire du C.E.P.) Superviseur - Formateur en Sophrologie et Sophrothérapie– Praticien en Sophrologie Ludique - Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) - Membre du Jury de la Commission Nationale d'attribution du CEP - Membre de la Société Française de Sophrologie (SFS) - D.U. en Psychosomatique – recherche et relation – D.U. en pathologie oralité –

**Madame ARNOLD Myriam** : Sophrologue Praticienne - Formatrice en Sophrologie - Membre de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) – Psychopraticienne en Sophrologie Existentielle titulaire du CEP.

**COUT ET MODALITES DE REGLEMENT :**

- Un contrat de formation professionnelle continue au sens de l'article L.6353-3 du code du travail est conclu avec tout particulier engageant à son initiative une formation à titre individuel et à ses frais.
- Une convention de formation au sens de l'article L.6353-2 et R.6353-1 du code du travail est conclue dans les autres cas (entreprise pour la formation d'un salarié, professionnel travaillant à son compte et finançant les frais de formation au titre de son compte professionnel, ou convention tripartite dans le cas de l'intervention financière d'un organisme paritaire collecteur agréé, ou d'un fonds d'assurance formation).

Les frais de formation s'élèvent pour toute la durée de la formation de sophrologue, 1er cycle soit pour la première année, à 2800 euros, payable comme suit :
Formation week-end :
Prise en charge personnelle, règlement échelonné en 10 mensualités de 280 euros.

# 2EME CYCLE – SOPHROLOGUE PRATICIEN

**PUBLIC CONCERNE :**
Être titulaire du titre de Sophrologue.

- Les Sophrologues certifiés, dans une optique de perfectionnement, d'acquisition ou de nouvelles compétences professionnelles.

**OBJECTIF :**
- Apporter toutes les compétences théoriques, techniques et pratiques qui permettent au Sophrologue de se définir comme un praticien en Sophrologie.

- Parfaire et acquérir un nouveau savoir-faire dans une optique de spécialisation.

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**
- Documents pédagogiques, (bibliographies, fiches d'évaluation écrites ; enregistrements audio, manuels de formation sous forme de polycopiés).
- Ateliers pratiques, exposés théoriques, démonstrations et études de cas.
- Mise en situation professionnelle.
- Evaluations pratiques

**SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRECIATION DES RESULTATS :**
- Fiches d'évaluation pratique, tests réguliers de validation des acquis.
- Une attestation de présence est remise à chaque formation.
- Un contrôle des connaissances a lieu en fin de cursus
- Animation d'une pratique en fin de cursus.

**VALIDATION :**
Un titre de Sophrologue praticien sera délivré par ESSA et la S.F.S. à la suite d'une évaluation des connaissances et d'une animation de séance 3ème degré et la réalisation du stage de mise en situation professionnelle et de son rapport.

**PERSONNE CHARGEE DE LA RELATION AVEC LES STAGIAIRES :**
FRIEH Yannick – Responsable de l'Organisme
Mail : essacolmar@outlook.fr
Tél. : 06 71 30 24 72

**LIEU :**
La formation se déroule au 5 rue des Veaux 67000 Strasbourg
**DUREE :** 14 modules

**NOMBRE D'HEURES : 190 HEURES** (168 heures + 22 h d'entraînement en relaxation)
**HORAIRES :**

Formation week-end : 1 jour et demi par mois en week-end (12h)
Samedi : de 14h – 19 h soit 5 h
Dimanche : matin de 9h-12h et l'après-midi de 14h-18h soit 7h.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- L'admission s'effectue sur dossier et entretien préalable avec le Responsable de l'Organisme : M. FRIEH Yannick

**Titre de Sophrologue-praticien** : être titulaire du titre de Sophrologue.

Les inscriptions sont prises en compte accompagnées :
- d'un C.V. détaillé avec une photo d'identité
- d'une lettre de motivation
- d'un chèque de caution de 220 € (formation week-end) – restitué en fin de formation si le règlement a été effectué dans sa totalité). Avant l'inscription définitive tout stagiaire se verra remettre par l'organisme : le programme de formation complet (avec fiche d'inscription et tarifs) – le règlement intérieur – le code de déontologie – un exemplaire d'un contrat de formation ou convention -

**EFFECTIF :**
10 personnes maximum par groupe de formation.

## FORMATEURS :

**Monsieur COLIA Jean-Luc** – Directeur de l'Ecole de Sophrologie et de Sophrothérapie Existentielle (ISEBA) - Psychopraticien (titulaire du C.E.P.) – Superviseur - Formateur en Sophrologie et Sophrothérapie -- Praticien en Sophrologie Ludique - Vice - Président de la Société Française Sophrologie (S.F.S.) –Vice-Président de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) – Infirmier D.E. - Diplôme universitaire en Pathologie oralité - Praticien en Relaxation

**Monsieur FRIEH Yannick** – Psychopraticien (titulaire du C.E.P.) Superviseur - Formateur en Sophrologie et Sophrothérapie– Praticien en Sophrologie Ludique - Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) - Membre du Jury de la Commission Nationale d'attribution du CEP - Membre de la Société Française de Sophrologie (SFS) - D.U. en Psychosomatique – recherche et relation – D.U. en pathologie oralité –

**Madame ARNOLD Myriam** : Sophrologue Praticienne - Formatrice en Sophrologie - Membre de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) – Sophrologue Ludique – Psychopraticienne titulaire du CEP.

**COUT ET MODALITES DE REGLEMENT :**

- Un contrat de formation professionnelle continue au sens de l'article L.6353-3 du code du travail est conclu avec tout particulier engageant à son initiative une formation à titre individuel et à ses frais.
- Une convention de formation au sens de l'article L.6353-2 et R.6353-1 du code du travail est conclue dans les autres cas (entreprise pour la formation d'un salarié, professionnel travaillant à son compte et finançant les frais de formation au titre de son compte professionnel, ou convention tripartite dans le cas de l'intervention financière d'un organisme paritaire collecteur agréé, ou d'un fonds d'assurance formation).

Les frais de formation s'élèvent pour la durée de la formation à 3080 euros, payable comme suit :

Formation week-end :
Prise en charge personnelle, règlement échelonné par session, soit 14 mensualités de 220 euros.

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme, l'échelonnement des paiements sera fait en accord avec les deux signataires.

# 3EME CYCLE – SOPHROTHERAPEUTE OU PSYCHOPRATICIEN EN SOPHROLOGIE - TITRE FF2P

**PUBLIC CONCERNE :**
Avoir validé les trois premières années de formation.
- Les Sophrologues Praticiens dans l'optique d'une spécialisation en Sophrothérapie.

**OBJECTIFS :**
- Acquérir ou approfondir les connaissances théoriques et pratiques de la Sophrothérapie
- Acquérir ou approfondir les connaissances sur les fonctionnements et processus psychiques,
- Développer ses capacités de discernement des grandes pathologies mentales
- Découvrir les différentes théories se rapportant à la psychopathologie
- Connaître les principales approches utilisées en Psychothérapie.

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**
- Documents pédagogiques, (bibliographies, fiches d'évaluation écrites ; support vidéo, manuel de formation sous forme de polycopiés).
- Ateliers pratiques, exposés théoriques, démonstrations et études de cas.
- Mise en situation professionnelle.
- Evaluations pratiques.

**SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRECIATION DES RESULTATS :**
- Fiches d'évaluation pratique, tests réguliers de validation des acquis.
- Un contrôle des connaissances a lieu en fin de cursus.
- Une attestation de présence est remise à chaque formation.
- mémoire de cas cliniques et soutenance devant un jury de professionnels

**PERSONNE CHARGEE DE LA RELATION AVEC LES STAGIAIRES :**
FRIEH Yannick– Responsable de l'Organisme
Mail :essacolmar@outlook.fr
Tél. : 06 71 30 24 72

**LIEU :**
La formation se déroule au 5 rue des Veaux 67000 Strasbourg

**DUREE :** 2 ans

**NOMBRE D'HEURES :** 284 heures (264 heures en séminaire + 20 h d'entraînement en relaxation.

**HORAIRES**

Formation week-end : 1 jour et demi par mois en week-end (12h)
Le samedi : de 14h – 19 h soit 5 h
Le dimanche : matin de 9h-12h et l'après-midi de 14h-18h soit 7 h.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

**Titre de Sophrologue-praticien** : être titulaire du titre de Sophrologue.

Les inscriptions sont prises en compte accompagnées :
- d'un C.V. détaillé avec une photo d'identité
- d'une lettre de motivation
- d'un chèque de caution de 220 € (formation week-end) restitué en fin de formation si le règlement a été effectué dans sa totalité). Avant l'inscription définitive tout stagiaire se verra remettre par l'organisme : le programme de formation complet (avec fiche d'inscription et tarifs) – le règlement intérieur – le code de déontologie – un exemplaire d'un contrat de formation ou convention –

**Titre de Psychopraticien** : avoir validé les premières années de formation.

**EFFECTIF :**
10 personnes maximum par groupe de formation.

## FORMATEURS :

**Monsieur COLIA Jean-Luc** – Directeur de l'Ecole de Sophrologie et de Sophrothérapie Existentielle (ISEBA) - Sophrothérapeute (titulaire du C.E.P.) – Superviseur - Formateur en Sophrologie et Sophrothérapie -- Praticien en Sophrologie Ludique - Vice - Président de la Société Française Sophrologie (S.F.S.) –Vice-Président de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) – Infirmier D.E. - Diplôme universitaire en Pathologie oralité - Praticien en Relaxation.

**Monsieur FRIEH Yannick** – Sophrothérapeute (titulaire du C.E.P.) Superviseur - Formateur en Sophrologie et Sophrothérapie– Praticien en Sophrologie Ludique - Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) - Membre du Jury de la Commission Nationale d'attribution du CEP - Membre de la Société Française de Sophrologie (SFS) - D.U. en Psychosomatique – recherche et relation – D.U. en pathologie oralité –

**COUT ET MODALITES DE REGLEMENT :**
- Un contrat de formation professionnelle continue au sens de l'article L.6353-3 du code du travail est conclu avec tout particulier engageant à son initiative une formation à titre individuel et à ses frais.
- Une convention de formation au sens de l'article L.6353-2 et R.6353-1 du code du travail est conclue dans les autres cas (entreprise pour la formation d'un salarié, professionnel travaillant à son compte et finançant les frais de formation au titre de son compte professionnel, ou convention tripartite dans le cas de l'intervention financière d'un organisme paritaire collecteur agréé, ou d'un fonds d'assurance formation).

Les frais de formation s'élèvent pour toute la durée de la formation, soit pour les deux années du 3ème Cycle, à 5280 €, répartis comme suit :
Formation week-end :
Prise en charge personnelle, règlement échelonné par session, soit 24 mensualités de 220 euros.

**VALIDATION :**

Un Certificat final de « **Sophrothérapeute** » ou de « **Psychopraticien** » (certificat délivré par la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse) validant la totalité du 3ème Cycle, sera délivré à la suite d'une évaluation des connaissances, de la remise et de la soutenance d'un mémoire d'étude de cas pratique. La soutenance du mémoire écrit se fera face à l'Equipe enseignante. Le stagiaire devra avoir effectué 100 h de supervision.

# ECOLE de SOPHROLOGIE EXISTENTIELLE de STRASBOURG

## CALENDRIER 2027

DATES ET LIEUX

**MODULE 1 WEEK-END PAR MOIS**

FORMATION WEEK-END
Lieu : 5 rue des Veaux 67000 Strasbourg
Horaires : samedi : 9h-13h - 14h – 18h
Dimanche : 9h-12h – 13h -18h

27/28 FEVRIER 2027

**PRISE EN CHARGE :**
**Nombre d'heures : 190 h (séminaires 160 h présentiel) + pratique 30 h (Distanciel).**

**Prise en charge individuelle : 2800 € pour le 1er cycle.**

**Financement :**
- 10 chèques de 280 € pour la formation week-end

# ECOLE DE SOPHROLOGIE ET DE SOPHROTHERAPIE EXISTENTIELLE

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom de jeune fille : Prénom :

Nom d'épouse :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Tél. : Mail : Profession

**JE M'INSCRIS A LA FORMATION AU METIER DE SOPHROLOGUE**
**1ER CYCLE FONDAMENTAL**

**en date du :**

**Fréquence des séminaires :**
un week-end tous les mois

**Coût formation :**

Prise en charge individuelle - 2 800 €

Dépôt de 10 chèques de 280 € signés, non datés pour les enregistrements comptables mensuels.

**Règlement d'inscription : CV + lettre de motivation + photocopie diplôme plus élevé**

Week-end : à l'inscription 1 chèque de caution de 280 € – restitué en fin de formation si le règlement a été effectué dans sa totalité.

**EN CAS D'ABSENCE DU STAGIAIRE, LE SEMINAIRE NON SUIVI DEVRA ETRE RATTRAPE OBLIGATOIREMENT AVEC UNE AUTRE FORMATION POUR L'OBTENTION DU TITRE OU L'ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION.**
Après la validation du dossier d'inscription, nous vous transmettrons un contrat ou une convention en double exemplaire, accompagné du règlement intérieur et du code de déontologie à retourner également signés. En cas de désinscription, la totalité des sommes éventuellement versées seront intégralement remboursées dans un délai de 10 jours.

Date Signature

Merci de nous fournir l'ensemble des informations indispensables à la prise en compte de votre inscription : cocher les cases correspondantes.

---

Nom Prénom :

**Renseignements concernant votre statut à l'entrée en formation :**

- ❑ Salarié
- ❑ Travailleur indépendant
- ❑ Demandeur d'emploi
- ❑ Autre : à préciser

**Votre prise en charge de la formation :**

- ❑ Formation personnelle : particuliers
- ❑ Formation continue : Entreprise
- ❑ Formation continue par les Pouvoirs publics
- ❑ Formation continue : Organisme paritaires collecteurs agréés (OPCO)

**Votre niveau de formation - domaine :**

- ❑ Maîtrise (et plus)
- ❑ Licence
- ❑ BTS – DUT - DEUG
- ❑ BAC – BTN – BT - BP
- ❑ BEP – CAP –CFPA 1er degré
- ❑ Fin de scolarité obligatoire
- ❑ Formation hors codification